

Petites nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **12 (1936-1937)**

Heft 25

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ces grandes déficiences et lacunes du protocole de Genève ont engagé la *Croix rouge internationale* à faire une déclaration lors de la *séance de Bruxelles en octobre 1930*. Dans cette déclaration « toutes les préparations et les moyens utiles à la défense passive de la population civile contre les périls de la guerre, qu'il s'agisse de la guerre chimique seulement, ou de la guerre chimique combinée avec d'autres moyens agressifs » sont déclarés comme étant un *devoir impérieux*.

La situation juridique actuelle ne nous offre aucune garantie que dans une prochaine guerre le gaz, mais aussi les bombes explosives et incendiaires ne seront pas employées comme moyens de combats.

Ce sont ces constatations qui ont imposé à notre Gouvernement le devoir de préparer, sur une large échelle, la défense aérienne passive. Cependant, si nous voulons arriver au but de nos efforts pour la défense aérienne passive, nous devons tous collaborer activement, car chacun de nous peut être touché. Si nous agissons de la sorte, nous aurons la plus grande garantie de pouvoir, même dans une prochaine guerre, sauvegarder notre neutralité.

La défense aérienne passive ne signifie aujourd'hui rien d'autre que l'affermissement de notre neutralité et, par elle, le maintien de notre liberté.

Petites nouvelles

La 1^{re} division, renforcée par les troupes d'armée, effectuera son cours de répétition de manœuvre du 27 août (infanterie, du 30 août) au 11 septembre. Les troupes seront divisées en deux groupes distincts. Le gros comprenant les brigades d'infanterie 1 et 2 (à l'exception du rég. inf. 2), le rég. de lw. 39, le groupe de renseignements 1, la brigade d'artillerie 1 (à l'exception du groupe d'art. camp. 3) et les autres troupes spéciales, prendra ses cantonnements, dans la semaine précédant les manœuvres, à l'ouest de la vallée supérieure de la Broye, dans la région du Jorat jusqu'au nord de Sottens. Le rég. art. auto 5 (St-Maurice) ira à Romont, et le groupe de l'est, composé principalement de la brig. mont. 3, de la brig. légère 1, du groupe de renseignements 2, du groupe d'ob. camp. 25 et du groupe art. mont. 1, ainsi que des autres troupes spéciales nécessaires, sera cantonné dans la Vallée de la Sarine, de Gruyères à Rougemont, ainsi que dans le secteur Broc-Charney-Valsainte, puis à Vuadens et Vaulruz, Bulle-la-Tour de Trême, ainsi qu'à Grandvillars, Estavannes et Albeuve-Neirivue, etc.

Pendant la seconde semaine, du 4 au 8 septembre, des manœuvres, dirigées par le colonel Guisan, cdt. du 1^{er} corps d'armée, auront lieu dans la région des préalpes de la Haute-Gruyère, du plateau d'Echallens et du Jorat. Deux groupes de division actifs et deux divisions de cadres représentées par de hauts états-majors participeront aux manœuvres comme troupes de liaison.

Les troupes en présence seront les suivants: le groupe ouest ou parti rouge portera la bande blanche. Il sera commandé par le colonel Combe, cdt. de la 1^{re} division. La division secondaire sera commandée par le colonel Schwarz, cdt. de la garnison de St-Maurice.

Le groupe est, c'est-à-dire bleu, sans signe distinctif spécial, sera commandé par le colonel Jordi, chef du Service des troupes légères. La division secondaire sera commandée par le colonel d'EMG Perrier.

Ces manœuvres seront suivies, le 9 septembre, d'un défilé près de Mont-sur-Lausanne.

Quoiqu'il en soit, en dépit de la minceur relative et momentanée des effectifs en présence, en dépit de l'aspect un peu hybride de manœuvres qui se déroulent sous le signe simultané de l'ancienne et de la nouvelle organisation, les exercices de la 1^{re} division éveillent un vif intérêt au dehors, puisqu'une vingtaine de missions militaires étrangères se sont annoncées pour y assister. *

Une délégation de l'armée, se composant du colonel commandant de corps Wille, chef d'arme de l'Infanterie, du lieutenant-colonel di Giovanoel, of. instr. de cavalerie, et du major Nager, of. instr. d'infanterie, a assisté aux manœuvres qui se sont déroulées en Italie, sur le Piave.

De leur côté le colonel commandant de corps Miescher, cdt. du 3^e corps d'armée, le colonel Gubeli, nouveau chef de la 8^e division, et le colonel Frick, forment la délégation suisse qui prend part aux manœuvres de l'armée allemande.

Enfin le colonel divisionnaire Bircher, cdt. de la 4^e division, assistera aux secondes manœuvres qui auront lieu plus tard en Allemagne. *

Les 11 et 12 septembre aura lieu à Berne une démonstration comme on n'en a pas eu jusqu'à aujourd'hui. Sur la place de sport du Neufeld, les conducteurs et les chiens de service de l'armée (liaison et sanitaire), des douanes des différents postes suisses ainsi que les conducteurs et chiens de la police cantonale et communale de toute la Suisse montreront ce qu'ils savent et ce qu'ils peuvent faire. Les participants se présenteront en tenue de service et montreront toutes les possibilités que l'on a d'employer les chiens au service de l'armée, de la garde des frontières et de la police. Le président d'honneur de cette réunion est le colonel Guisan, cdt. du 1^{er} corps, auquel on doit comme on le sait, l'introduction des chiens de guerre à la 1^{re} division. *

Comme il fallait s'y attendre, les résultats obtenus par nos aviateurs suisses au meeting international d'aviation de Dübendorf ont incité le public et la presse à tirer des conclusions un peu trop hâtives touchant les qualités de notre matériel. On a même été jusqu'à dire que les lacunes constatées à cette occasion dans notre arme aérienne allaient engager les autorités responsables à examiner de nouveau la question dans toute sa complexité.

La « Presse suisse moyenne » est en mesure de fournir les précisions suivantes à ce sujet :

« En ce qui concerne l'appareil C 35 que l'on construit actuellement dans les ateliers de Thoune, il s'agit d'un modèle dont les avantages et les inconvénients ont été minutieusement étudiés et pesés avant qu'on se décide à le fabriquer en série. Il présente notamment des avantages certains sur d'autres types en ce qui concerne les conditions d'atterrissage et de départ. En outre, il est plus robuste que les autres types que l'on a examinés en même temps. Les concours de vitesse de Dübendorf ont eu lieu sans que l'on modifiât quoi que ce soit à cet appareil pour en augmenter la rapidité. Il ne faut pas oublier non plus que notre pays est le seul qui ait osé affronter la lutte avec des appareils livrés quelques jours auparavant. Ces appareils ont donné à tous égards des résultats probants. Il est complètement faux de vouloir conclure, de la faible différence du « temps » entre les avions étrangers et les nôtres, que notre matériel est inutilisable. Une différence de temps de cinq minutes, sur un aussi long parcours que celui de Dübendorf, ne joue nullement un rôle déterminant en temps de guerre. Au concours d'altitude, la différence de temps a été de 1 minute 20 secondes seulement. C'est un étranger qui a pris la première place, suivi d'un Suisse, puis d'autres étrangers. Mais pour nous, une seule considération s'impose: ce ne sont pas les appareils que nous pouvons nous procurer en temps de paix qui jouent un rôle déterminant en temps de guerre, mais bien ceux que nous pouvons fabriquer chez nous, même en temps de guerre. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous décider en faveur de modèles étrangers, auxquels nous serions probablement obligés de renoncer en cas de guerre. Enfin, des raisons d'ordre économique nous obligent à construire nos appareils dans le pays même.

Notre programme de développement de l'arme aérienne n'a d'ailleurs pas encore été fixé dans tous ses points. Les instances responsables recherchent toujours des prototypes d'appareils dans le monde entier. Nous ne sommes pas encore en mesure d'aligner des appareils qui puissent être opposés à certains modèles étrangers. Mais ceux que nous possédons déjà, qui ont été construits d'après le programme prévu, ont donné des résultats tout à fait satisfaisants, tant en ce qui concerne la formation des pilotes que la mobilisation.

Il va sans dire que lorsque nous faisons l'acquisition de matériel d'aviation, nous tenons compte de toutes les expériences qui seraient utiles pour le cas d'une guerre. Le message sur le renforcement de notre défense nationale donne pleins pouvoirs au Conseil fédéral pour décider, au fur et à mesure des progrès de la technique, quels sont les types d'appareils qu'il faut adopter. Ce qui compte, c'est l'unité tactique et stratégique de l'arme aérienne, la préparation de la mobilisation et le remplacement des appareils. La direction de notre arme aérienne sait ce qu'elle veut et ce qui est utile au pays. A cet égard, l'opinion publique peut se tranquilliser; il est certain que les crédits affectés au développement de notre aviation militaire sont employés de façon judicieuse et rationnelle.